RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 30 juin 2021

OBJET :

DE-21-06-1-21) RENOUVELLEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE LA SOCIETE ANONYME D'HLM LOGIREP POUR L'OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION DE LOGEMENTS SOCIAUX SIS 12, RUE DEFRANCE

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 17 juin 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210630-lmc1H8543H1-DE
Date de réception en Préfecture : 06/07/2021
Date de Publication : 06/07/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération DE-09-1-10 du Conseil Municipal du 26 septembre 2012 ;

Vu les contrats de prêt numéros TE70161840 et TE70161913 passés entre la société anonyme d'HLM LOGIREP et ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels, concernant le refinancement de la dette PLS d'un montant global de 5 202 447,24 € pour l'opération située 12, rue Defrance ;

Considérant la demande de la société anonyme d'HLM LOGIREP d'obtenir le renouvellement de la garantie d'emprunt consentie précédemment par la Commune de Vincennes pour ces nouveaux emprunts concernant l'opération d'acquisition-amélioration de 37 logements sociaux (PLS), 12, rue Defrance ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 21 juin 2021,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 24 juin 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : La délibération DE-09-1-10 du Conseil Municipal du 26 septembre 2012 accordant la garantie de la ville à hauteur de 100% pour le remboursement de toute somme due au titre de l'emprunt d'un montant de 5 515 249 € contracté auprès de ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels pour l'opération d'acquisition-amélioration de logements sociaux (PLS) sis 12 rue Defrance, est abrogée.

ARTICLE II : Le Conseil municipal accorde la caution solidaire de la Commune à hauteur de 100% pour le remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 5 202 447,24 € (cinq millions deux cent deux mille quatre cent quarante-sept euros et vingt-quatre centimes) que la société anonyme d'HLM LOGIREP se propose de

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210630-lmc1H8543H1-DE
Date de réception en Préfecture : 06/07/2021
Date de Publication : 06/07/2021

contracter pour l'opération d'acquisition-amélioration de 37 logements sis 12 rue Defrance à Vincennes, auprès d'ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt	**5 202 447,24 €**
Objet	Refinancement emprunts PLS Opération située 12 rue Defrance, Vincennes (94). Contrats PLS n°3924706 27 et contrat PLS n°3924706 28
Phase de mobilisation	
Durée	12 mois maximum
Périodicité	annuelle
Taux	0,93 %
Commission d'engagement	0,10 % du montant emprunté
Phase d'amortissement	
Durée	30 ans
Périodicité	annuelle
Taux	0,93 %
Amortissement	périodique
Remboursement anticipé	

** sur la base du taux de livret A de 0,50 % à ce jour.*

ARTICLE III : Au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, la Commune de Vincennes s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnité, frais et commission, sur simple demande d' ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels discute au préalable l'organisme défaillant.

ARTICLE IV : La Commune de Vincennes s'engage, pendant toute la durée de l'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

ARTICLE V : L'Assemblée délibérante autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à passer entre la Commune de Vincennes et la société anonyme d'HLM LOGIREP.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210630-Imc1H8543H1-DE
Date de réception en Préfecture : 06/07/2021
Date de Publication : 06/07/2021